



DU STATUT ETUDIANT AU STATUT "VIE PRIVEE ET FAMILIALE"

Par **kratos14000**, le **28/02/2009** à **20:49**

Moi et mon épouse sommes étudiants de nationalité étrangère et donc titulaires de carte de séjour "étudiant" .Cela fait plus de 7 ans que je suis en France.

Nous avons un enfant né en France.

J'aimerais savoir si je peux faire une demande de titre de séjour "vie privée et familiale" pour pouvoir travailler et subvenir au besoins de la famille,car en ce moment c'est de la survie.

Si oui quelles sont les démarches? et comment je dois m'y prendre.

D'autant plus qu'un jour j'ai fais la demande d'un formulaire au guichet de la préfecture pour un changement de statut,je n'ai pas eu gain de cause.

Si possible,j'aimerais aussi savoir s'il y a des personnes dans notre cas qui ont pu changé de statut.

MERCI.

Par **kratos14000**, le **18/03/2009** à **12:27**

N'y a t-il personne pour nus renseigner sur ce sujet?

Par **gazouille**, le **23/04/2009** à **19:47**

pour changer de statut, il faut avoir un cdi(dans les métiers ou la france manque de manoeuvre) et faire la demande auprès de la préfecture. POUR la carte vpf il faut justifier que vous subvenez au besoins de votre enfant et ce dernier doit etre agé au moins de cinq ans. vous pouvez appelez la cimade et vous aurez au bout de fil un juriste qui peut vous orientez dans votre démarche.BON COURAGE.

Par **jeetendra**, le **23/04/2009** à **20:02**

bonsoir, comme vous l'a dit gazouille, soit vous avez un contrat de travail et une autorisation

de travail (titre de séjour salarié), soit vous apportez la preuve de la nationalité française de votre enfant et que vous subvenez à son entretien et à son éducation (titre de séjour vie privée et familiale), sinon ce sera difficile pour vous, appelez le gisti, la cimade, courage à vous, cordialement

Par **kratos14000**, le **27/04/2009** à **21:36**

Merci pour vos réponses.